

3. 第2次調査ミニッツ（仏）

**COMPTE RENDU DES REUNIONS  
ENTRE  
LA MISSION JAPONAISE DE L'ETUDE PRELIMINAIRE  
ET  
LES AUTORITES COMPETENTES DU GOUVERNEMENT DE  
LA REPUBLIQUE DU NIGER  
SUR  
LA COOPERATION TECHNIQUE DU JAPON  
POUR LE PROJET DES OASIS SAHELIENNES**

L'équipe de la 2eme mission japonaise chargée de l'étude préliminaire du projet (désignée ci-après l'« Equipe ») organisée par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après la « JICA ») et dirigée par M. Akira Nishimoto, s'est rendue en République du Niger du 21 au 28 janvier 2010 en vue de conduire une étude préliminaire sur la coopération technique suite à la requête présentée par le Gouvernement de la République du Niger pour le Projet des Oasis Sahéliennes (désigné ci-après le « Projet »).

Durant son séjour en République du Niger, l'Equipe a échangé les points de vue et les idées avec les autorités concernées du Gouvernement de la République du Niger par une série de discussions.

A l'issue des discussions, les deux parties ont convenu d'accepter les éléments consignés dans le document ci-joint, pour les transmettre à leurs gouvernements respectifs.

Ces documents sont établis en version anglaise et française. Chaque version de deux documents faisant foi. En cas de divergences de traduction, le texte anglais doit prévaloir.

Fait à Niamey, le 29 janvier 2010



M. Akira Nishimoto  
Chef de Mission  
Mission de l'étude préliminaire  
Agence Japonaise de Coopération  
Internationale (JICA)  
Japon



M. Abdou Chalibou  
Secrétaire Général  
Ministère du Développement Agricole  
République du Niger

## Document Attaché

### 1. Cadre logique du projet et plan d'opération

Les deux parties se sont accordées sur la version 1 du cadre logique du Projet et le plan d'opérations attachées en annexe 1 et 2. Ceux-ci étant des outils de gestion du projet, ils pourraient subir d'autres modifications suivant jugement des deux parties au fil du projet.

### 2. Les experts Japonais

La JICA enverra des experts japonais pour l'assistance technique une fois le projet débuté, dans les domaines prioritaires suivants :

- Conseiller en Chef / Développement rural
- Organisation des utilisateurs des retenues d'eau
- Transformation, conservation et commercialisation des produits agricoles

Toutefois dans les domaines de l'irrigation, la vulgarisation des techniques agricoles, l'élevage et la santé publique, une expertise ponctuelle peut être mobilisée en cas de nécessité constatée par les deux parties,

L'accès des experts japonais à certains sites du Projet pourrait être limité suivant les consignes de sécurité définies par la JICA.

### 3. Homologues nigériens à plein temps

Le Ministère du Développement Agricole (désignée ci-après le « MDA ») affectera au moins trois homologues à plein temps au bureau du projet à Maradi pour occuper les postes suivants:

- Coordinateur du projet
- Responsable des activités à la région de Tahoua
- Responsable des activités à la région de Maradi,

Le MDA enverra la liste et les CVs des homologues à plein temps au bureau de la JICA Niger avant le lancement du Projet,

### 4. Affectation des agents vulgarisateurs

Le MDA affectera des agents vulgarisateurs sur tous les sites couverts par le projet pendant toute sa durée. Le MDA affectera immédiatement des agents sur les sites qui sont devenus vacants pour des raisons de force majeure.

### 5. Partage des coûts

Le MDA fera des efforts dans le sens d'acquiescer les fonds nécessaires à la mise en application du Plan d'Action de l'étude de développement des oasis sahéliennes (EDOS), auprès du Ministère de l'économie et des finances lors des discussions budgétaires 2011 et après. Ces fonds seront bien entendu utilisés pour soutenir les actions du Projet comme suit

- Entretien et fourniture du carburant des motos des agents vulgarisateurs
- Paiement des frais de déplacement et de transport des homologues Nigériens

H

LR

et personnes concernées

Cependant le MDA fera une requête pour pouvoir utiliser les fonds de contreparties du KR2 pour couvrir les dépenses ci-dessus mentionnées au titre de l'année 2010.

La JICA prendra en charge les experts japonais, les équipements nécessaires et tout autre coût d'opération y compris les deux points indiqués ci-dessus réservés au MDA, en cas de difficultés de mobilisation,

#### 6. Frais de déplacement

Les deux parties sont tombées d'accord sur les critères d'attribution des frais de déplacement aux homologues Nigériens et personnes concernées, comme figuré en Annexe 3.

#### 7. Locaux du Projet

Les experts japonais et les homologues à plein temps occuperont les locaux alloués au MDA de Maradi. Le MDA supportera les frais d'électricité, d'eau, et du téléphone. La JICA fournira les équipements nécessaires au lancement du projet.

#### 8. Travaux de construction des sites de Guidan Bado et Zongon Roukouzoum

Le MDA a expliqué que le site de Guidan Bado sera bientôt achevé en avril 2010 grâce aux fonds alloués au titre du budget 2010. Les deux parties se sont accordées que le site de Zongon Roukouzoum sera exclu du programme du Projet à moins que les travaux de finition redémarrent.

#### 9. Procès Verbal (P/V)

Le Projet démarrera après la signature d'un Procès Verbal de Discussions (*Record of Discussion : R/D*) entre les deux parties comme attaché en annexe 4. Le R/D détaille les mesures qui doivent être prises pour la mise en œuvre du Projet telles que les listes des experts japonais, des homologues nigériens, du matériel et équipements à acquérir.

Annexe 1 : PDM ver.1

Annexe 2 : PO ver.1

Annexe 3 : Critères de définition des frais de déplacement et de transport

Annexe 4 : Procès Verbal (provisoire)

Annexe 5 : Liste des participants aux discussions

4

1/10

**Project Design Matrix (PDM)**

**Annexe 1**

Titre du Projet : Projet des Oasis Sahéliennes

Durée : 3 ans

Zone du Projet: Régions de Tahoua de Maradi

Ver.1

Date: le 29 janvier, 2010

Sommaire Narratif	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source des Indicateurs	Suppositions importantes
<p><b>But Global</b> Le développement rural durable mené par les paysans, centrés sur la valorisation des ouvrages de retenue d'eau par la transmission de paysan à paysan, avec le soutien des services étatiques, est favorisé au Niger.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre des sites de retenues d'eau dont le concept du Plan d'Action est appliqué</li> <li>- Amélioration des revenus et des conditions de vie des utilisateurs des ouvrages de retenue d'eaux dans les sites ci-dessus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statistiques nationales</li> </ul>	
<p><b>Objectif du Projet</b> La capacité de la partie nigérienne pour le développement rural durable par l'utilisation efficace des ouvrages de retenue d'eau est renforcée par les activités conjointes de la mise en œuvre du Plan d'Action dans les régions de Tahoua et Maradi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sites des retenues d'eau où les revenus et les conditions de vie des utilisateurs sont améliorés dans les régions de Tahoua et Maradi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport du Projet</li> </ul>	<p>Les activités pour la mise en œuvre du Plan d'Action sur les sites dans les autres régions sont exécutées.</p>
<p><b>Résultats attendus</b> 1. La situation des ouvrages de retenue d'eau, et les activités de mise en valeur sont connus dans les 20 sites du Plan d'Action des régions de Tahoua et Maradi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultat de mise à jour de l'inventaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport du Projet</li> </ul>	<p>Les homologues restent au même poste.</p>
<p>2. La capacité des utilisateurs pour l'utilisation efficace des ouvrages de retenue d'eau est renforcée dans les sites du Projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de coopératives des utilisateurs des ouvrages de retenue d'eau établies</li> <li>- Nombre de vulgarisateurs formés</li> <li>- Nombre d'utilisateurs formés des ouvrages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport du Projet</li> <li>- Etude d'évaluation finale</li> </ul>	
<p>3. Les revenus et les conditions de vie des utilisateurs des ouvrages de retenue d'eau sont améliorés dans les sites du Projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du revenu des utilisateurs des ouvrages de retenues d'eau dans les sites du Projet</li> <li>- Amélioration de la condition de vie des utilisateurs des ouvrages de retenue d'eau dans les sites du Projet.</li> <li>- Les directives et manuels de mise à jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport du Projet</li> <li>- Etude d'évaluation finale</li> </ul>	

Activités	Intrants	
<p>1-1. Mettre à jour le résultat d'un inventaire les 20 ouvrages du Plan d'Action dans les régions de Tahoua et Maradi</p> <p>1-2. Sur la base du résultat de l'activité 1-1 déterminer les ouvrages de retenue d'eau comme les cibles du Projet et les activités que seront exécutés dans chaque ouvrage</p> <p>1-3. Mener une étude d'impact environnemental et social</p> <p>2-1. Mettre à disposition des motos aux vulgarisateurs</p> <p>2-2. Renforcer des capacités des vulgarisateurs en matière d'animation pour les exploitants des ouvrages</p> <p>2-3. Mettre en place d'un système de partage et de capitalisation des informations, autour du MDA et communes</p> <p>2-4. Mettre en place des coopératives des utilisateurs des ouvrages</p> <p>2-5. Former les membres des coopératives sur l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation du plan de valorisation de l'ouvrage (PVO)</p> <p>2-6. Former les membres des coopératives sur la maintenance des ouvrages</p> <p>2-7. Mettre en place des COFOB pour la gestion des ressources naturelles</p> <p>2-8. Former les membres des COFOB sur les textes du code rural</p> <p>2-9. Former les membres des coopératives sur la protection et la conservation des terres agricoles</p> <p>2-10. Mettre à jour les directives et manuels en matière du renforcement de la capacité pour des services de l'administration et des organisations paysannes</p> <p>2-11. Informer périodiquement les différents acteurs sur l'état d'avancement du Projet dans le renforcement pur des services de l'administration et des organisations paysannes</p>	<p><b>Japon</b></p> <p>1. Experts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Conseiller en chef / Développement rural</li> <li>-Organisation des utilisateurs des retenues d'eau</li> <li>-Transformation, conservation et commercialisation des produits agricoles</li> </ul> <p>Une expertise ponctuelle peut être mobilisée en cas de nécessité constatée par les deux parties toutefois dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Irrigation</li> <li>-Vulgarisation des techniques agricoles</li> <li>-Elevage</li> <li>-Santé publique</li> </ul> <p>2. Equipements</p> <p>3. Frais d'opération</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrages de retenue d'eau ciblés restent utilisables.</li> <li>- Le désastre naturel imprévu ne se produit pas.</li> <li>- Les vulgarisateurs restent dans les sites du Projet.</li> </ul>
<p>3-1. Intensifier et diversifier des cultures maraîchères</p> <p>3-2. Mettre en place des boutiques intrants</p> <p>3-3. Appuyer la commercialisation des produits agricoles</p> <p>3-4. Introduire la riziculture</p> <p>3-5. Empoisonner des retenues d'eau</p> <p>3-6. Introduire l'arboriculture fruitière</p> <p>3-7. Introduire de nouvelles variétés de cultures pluviales</p> <p>3-8. Appuyer la transformation et conservation des produits agricoles</p> <p>3-9. Appuyer la micro finance type tontine</p> <p>3-10. Former les paysans sur l'alimentation et la santé animale</p> <p>3-11. Former les membres des coopératives sur l'amélioration des connaissances en matière de santé et hygiène</p> <p>3-12. Introduire le foyer amélioré</p> <p>3-13. Réhabiliter à petite échelle des ouvrages de retenue d'eau et installer des canaux simplifiés au besoin afin d'exécuter des activités</p> <p>3-14. Mettre à jour les directives et manuels en matière de l'amélioration des revenus et les conditions de vie</p> <p>3-15. Informer périodiquement les différents acteurs sur l'état d'avancement du Projet dans résultats dans l'amélioration des revenus et les conditions de vie</p> <p>3-16. Etablir un bilan environnemental et social</p>	<p><b>Niger</b></p> <p>1. Homologues (niveau central et régional)</p> <p>2. Bureau du projet</p>	<p><b>Préconditions</b></p> <p>Les différentes stratégies en matière de développement de l'irrigation sont maintenues.</p>

**N.B :** Les activités de 3-1 à 3-13 à mener seront fonction des spécificités de chaque site

COFOB : Commission foncière de base

DRDA : Direction Régionale du Développement Agricole

DDDA : Direction Départemental du Développement Agricole

47

## PO (Plan of Operation)

Nom du Projet: Projet des Oasis Sahéliennes  
 Durée: 3 ans  
 Zone du Projet: Régions de Tahoua de Maradi

Annexe 2

Ver. 1

Date: le 29 janvier 2010

	Année 1	Année 2	Année 3
<b>Résultats attendus 1. La situation d'utilisation des ouvrages de retenue d'eau, la direction de la gestion agricole adéquate et les activités que seront exécutés sont évidentes dans les 20 sites du Plan d'Action.</b>			
1-1. Mettre à jour le résultat d'un inventaire les 20 ouvrages du Plan d'Action dans les régions de Tahoua et Maradi	■		
1-2. Sur la base du résultat de Activité1-1 déterminer les ouvrages de retenue d'eau comme les cibles du Projet et les activités que seront exécutés dans chaque ouvrage	■		
1-3. Mener une étude d'impact environnemental et social	■		
<b>Résultats attendus 2. La capacité des utilisateurs pour l'utilisation efficace des ouvrages de retenue d'eau est renforcée dans les sites du Projet.</b>			
2-1. Mettre à disposition des motos aux vulgarisateurs	■		
2-2. Renforcer des capacités des vulgarisateurs en matière d'animation pour les exploitants des ouvrages	■		
2-3. Mettre en place d'un système de partage et de capitalisation des informations, autour du MDA et communes	■	■	■
2-4. Mettre en place des coopératives des utilisateurs des ouvrages	■		
2-5. Former les membres des coopératives sur l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation du plan de valorisation de l'ouvrage		■	
2-6. Former les membres des coopératives sur la maintenance des ouvrages		■	
2-7. Mettre en place des COFOB pour la gestion des ressources naturelles		■	
2-8. Former les membres des COFOB sur les textes du code rural			■
2-9. Former les membres des coopératives sur la protection et la conservation des terres agricoles		■	



## Frais de Déplacement du Projet des Oasis Sahéliennes Pour les Homologues et Villageois Nigériens

Tableau 1 : Frais de déplacement (Perdiem, Logement, Transport) pour les homologues nigériens au niveau central

	Perdiem san nuitée, plus de 8 heures de travail <sup>1</sup> (FCFA)	Perdiem avec nuitée <sup>2</sup> (FCFA)	Logement <sup>3</sup> (FCFA)		Transport <sup>4</sup> (FCFA)
			villes		
<b>Niveau Central</b>	Hors Niamey		Dosso et Tillabéri ne nécessite pas un logement		
Directeurs	10.000	25.000	Prise en charge du projet		Distance parcourue, sauf seulement dans Niamey
Cadres Supérieurs	7.000	20.000			
Cadres moyens (B et C)	5.000	10.000			
Cadres D et Auxiliaires	3.000	7.000			

Tableau 2 : Frais de déplacement (Perdiem, Logement, Transport) pour les homologues et villageois nigériens dans les régions concernées<sup>5</sup>

	Perdiem san nuitée, plus de 8 heures de travail <sup>6</sup> (FCFA)	Perdiem avec nuitée <sup>7</sup> (FCFA)	Logement <sup>8</sup> (FCFA)		Transport (FCFA)
			villes	villages	
<b>Niveau Régional</b>					
Cadres Supérieurs	5.000	10.000	10,000	5.000	Distance parcourue, en cas de déplacement hors du département
chauffeurs	2.500	5.000	5,000	2.000	
<b>Les autres collaborateurs locaux</b>					
Agents vulgarisateurs et autres	2.500		5.000	2.000	Distance parcourue, hors du lieu de résidence
Villageois	-	2.000		-	

<sup>1</sup> Pour le classement d'activités pour bénéficier les perdiems, voir le Tableau 4.

<sup>2</sup> Déplacement seulement ne donne pas le droit de perdiem

<sup>3</sup> Au cas ou le travail ne commence pas avant 9h00 ou ne continue pas après 16h00, que les déplacements plus de 120km ne bénéficient le logement la veille ou ce soir-la.

<sup>4</sup> Au cas ou le projet n'arrangeront pas le transport.

<sup>5</sup> En cas de déplacement hors de sa région, le critère du niveau central du Tableau1 sera appliqué.

<sup>6</sup> Pour le classement d'activités pour bénéficier les perdiems, voir le Tableau 4.

<sup>7</sup> Déplacement seulement ne donne pas le droit de perdiem

<sup>8</sup> Dans le cas ou la note d'hôtel dépasserait la somme prévue par le règlement, la note sera remboursée intégralement au vu d'un reçu de l'hôtel.



Bureau du Projet			Non résidence		
Staff du bureau	-	5.000	Plafond de 20.000 avec reçu	5.000	Distance parcouru
Chauffeur	-	2.500	Niamey : 6.500 Autres villes : 4.000	2.000	

**Tableau 3 : Calcul de frais de transport**

Moyen de transport	Calcul
Véhicule	100FCFA/km×distance(km)
Moto	50FCFA/km×distance(km)
Transport public	À prix coûtant
Autres	50FCFA/km×distance(km).

\*Les agents vulgarisateurs fourniront une preuve des travaux d'entretien après sur les motos.

**Tableau 4. Classement d'activités pour bénéficier les perdiems**

classement		exemples
Activités objet de perdiem	1. Activités nécessaires pour déterminer et discuter de l'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation au Comité mixte (1 fois par an)</li> <li>Participation aux Réunions régionales de coordination (1 fois par an)</li> </ul>
	2. Activités spécifiquement menés par le projet pour déterminer l'impact et le résultat du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre d'étude impact environnementale</li> <li>Mise en œuvre d'autres études sur les impacts</li> </ul>
	3. En délivrant temporairement des services auprès du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation <u>comme un formateur</u> dans les sessions de stage pour des agents vulgarisateurs et des villageois*</li> </ul>
	4. Autres activités spécialement menées ou dérogées par le projet pour accélérer l'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation à la agro-pasto-sylvo festival (1 fois par an)</li> <li>Participation aux visites des sites du projet pour mieux faire connaître le projet</li> </ul>
Activités sans objet de perdiem (pas le cas ou les activités obligent de passer la nuit hors de sa résidence)	1. Activités propres de son poste, activités qui doivent naturellement continuer après la fin du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi de villages par l'agent vulgarisateur</li> <li>Sensibilisation des villageois par l'agent vulgarisateur</li> </ul>
	2. Activités qui bénéficient directement, qui développent la capacité des participants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux sessions de stage pour les agents vulgarisateurs et les villageois</li> <li>Participation aux Réunions régionales de suivi (tous les 2 mois)</li> </ul>